

Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern, au Conseil fédéral

R

Paris, 16 juillet 1870

En vous accusant réception de votre office du 15 Juillet¹, je viens vous confirmer mon télégramme de ce matin à onze heures.

Aussitôt après la réception de vos instructions, je me suis rendu au Ministère des Affaires Etrangères pour avoir un entretien avec Mr. de Gramont. Celui-ci venait de partir pour St-Cloud. J'ai demandé alors à voir le Chef de Cabinet, Mr. de Favorney.

J'ai fait part à celui-ci des instructions que j'avais reçues. J'ai ajouté que, de mes entretiens avec le Ministre des Affaires Etrangères et des conversations récentes que j'avais eues en l'absence de ce dernier avec Mr. de Ring, Sous-Chef du Cabinet, il résultait pour moi la conviction que la France était bien décidée à respecter loyalement la neutralité de la Suisse.

J'ai annoncé à Mr. de Favorney que j'adresserais aujourd'hui même une note au Gouvernement Impérial pour demander une déclaration conçue dans ce sens. «Vous n'aurez pas d'objection», ai-je ajouté, «à ce que je transmette préalablement au Conseil fédéral la pleine conviction qui résulte pour moi de ces entretiens que la France respectera la position internationale de la Suisse.»

«Vous pouvez déjà maintenant l'annoncer à votre Gouvernement», a répondu Mr. de Favorney.

Celui-ci a ajouté qu'il avait déjà pris lui-même connaissance du télégramme² que Mr. le Président de la Confédération m'a adressé avant hier pour m'annoncer que les mesures prises par la Suisse pour sauvegarder sa neutralité étaient déjà en voie d'exécution. J'avais communiqué hier matin ce télégramme à Mr. de Ring, Sous-Chef du Cabinet, et Mr. de Favorney m'a dit l'avoir porté à la connaissance de Mr. de Gramont.

1. *Non reproduit.* Cf. E 1001 (E) q 1/88; cf. aussi n° 246.

2. *Non reproduit.* Cf. E 2300 Paris 23.

En quittant le Ministère des Affaires Etrangères, je vous ai immédiatement adressé mon télégramme daté de onze heures du matin. J'ai adressé ensuite à Mr. de Gramont la note³ à laquelle je viens de faire allusion, pour lui annoncer officiellement la ferme résolution de la Suisse de sauvegarder sa neutralité par tous les moyens en son pouvoir et pour demander à la France une déclaration constatant que de son côté elle respectera notre neutralité.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de cette note à laquelle j'espère obtenir une prompt réponse, suivant les assurances qui m'ont été données par Mr. de Faverney.

Aussitôt que la note que vous adressez aux puissances européennes me sera parvenue, je m'empresserai de la transmettre également au Ministre des Affaires Etrangères. Je vous communiquerai par télégramme le contenu de la réponse de Mr. de Gramont.

3. *Reproduite en annexe.*

ANNEXE

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern,
au Ministre français des Affaires étrangères, A. de Gramont*

Copie

N

Paris, 16 juillet 1870

Le Conseil Fédéral me charge de déclarer officiellement à V. Ex^{ce} qu'en présence de la situation actuelle, il est fermement résolu à sauvegarder de toutes ses forces et par tous les moyens dont il dispose la neutralité de la Suisse.

En m'invitant à communiquer préalablement cette résolution au Gouvernement de l'Empereur, le Conseil Fédéral me charge en outre d'annoncer qu'il va adresser aux puissances de l'Europe une note confirmant la présente déclaration.

Le Gouvernement de l'Empereur a manifesté, à différentes occasions, toute l'importance qu'il attache, lui aussi, au maintien et au respect de la neutralité Suisse. J'ai donc lieu d'attendre avec une entière confiance que V. Ex^{ce} me mettra très prochainement en mesure de transmettre au Conseil Fédéral une réponse conçue dans ce sens.